Direction du médico-social

COVID 19 – REUNION ARS/CC/FEDERATIONS ET SYNDICATS SECTEUR MEDICO-SOCIAL
31 juillet 2020
10H00- 11H00

1- Participants

J. MAGNAVACCA, directeur du médico-social, ARS de Corse	M. CIANELLI, Directrice de l'autonomie, Collectivité de Corse
A. COLONNA, Directrice adjointe médico-social, ARS de Corse	M. NATALI, FNAQPA
Dr CAMPANA, FEHAP	Mme BARANOVSKY, UNA
Mme LIESA, NEXEM	Mme VIELJUS, URIOPSS PACAC

Interrogations Fédérations/syndicats	Eléments de réponse ARS/Collectivité de Corse/DRJSCS 31/07/2020
- **Sur quel budget va se faire la revalorisation salariale issue du Ségur de la santé pour les personnels soignants des Ehpad ?** o Sur ce sujet nous souhaitions attirer votre attention sur le fait que la gratification des seuls professionnels du soin posera des problèmes de management dans les établissements et services médico-sociaux et sociaux en créant des situations d'injustice entre salariés, dans la mesure où certains métiers de la filière éducative et sociale sont déjà moins bien rémunérés que les professionnels soignants en exerçant pourtant des taches comparables (ex : AS et AES)	EDL ARS Pour l'heure pas de précision quant à la mise en œuvre opérationnelle de l'annonce faite ni d'échéance donnée.
- **A l'attention de la Collectivité de Corse :** o Pouvez-vous nous donner une visibilité sur les calendriers des différents schémas (autonomie, enfance …) ?	EDL CC Un rapport a été présenté en commission pour présenter démarche élaboration des schémas ; le choix n'est pas de définir un schéma unique même si des axes transversaux sont à développer. 2 schémas : un de l'autonomie et un de la protection de l'enfance. Méthode et calendrier similaires. Les travaux débuteront entre fin sept et octobre 2020. Assistance à maitrise d'ouvrage dans les 2 secteurs. 1ère phase : fin sept-oct : état des lieux et évaluation des actions des précédents schémas Déc : phase 2 constitution groupes de travail pour arriver à des plans opérationnels pour identifier les enjeux et actions prioritaires Dernière phase : formalisation des schémas avec différentes concertations Adoption prévue : été 2021 Volonté de concerter de façon élargie l'ensemble des acteurs : fédérations, représentants d'usagers, représentants CESEC. En complément, l'ARS souligne que l'actualisation du PRIAC est en cours. Face à la difficulté à réunir la CSMS et obtenir le quorum, il a été décidé en lien avec le président de cette commission de transmettre les éléments aux différents membres afin de solliciter une contribution écrite en amont d'un passage devant la CSMS. Cette organisation doit permettre d'assurer la nécessaire concertation autour de cette programmation.

- **A l'attention de la DRJSCS :** o A-t-on une visibilité sur la parution du décret concernant la prime pour le secteur AHI ? o Pouvez-vous nous donner une visibilité sur les calendriers des différents schémas (AHI, MJPM…) ?	DRJSCS Excusée
- **Questions diverses**	**Approvisionnement masques** L'approvisionnement en masques par l'Etat se poursuit jusqu'au 30 septembre. Il est néanmoins impératif comme évoqué lors des précédents échanges et rappelé dans la note ARS-Collectivité de Corse sur l'approvisionnement en EPI que : 1- Les ESMS reprennent également leur commande d'EPI auprès de leurs fournisseurs habituels 2- Les ESMS disposent d'un stock de crise de 4 semaines Les établissements soulignent la difficulté de s'approvisionner en gants en nitrile. **Concernant les surcoûts** La CNSA a transmis un nouveau tableau et élargit la période de référence au 31/8/2020 pour tenir compte des régions où une circulation active du virus est constatée. L'ARS transmettra aux ESMS ce nouveau tableau avec sollicitation d'un retour au plus tard 04/9 (dernière échéance communiquée par CNSA). Il est néanmoins rappelé que la notion de surcoûts doit concerner les dépenses engagées, en l'absence de ressources suffisantes, pour assurer la sécurité des résidents pendant la période de crise aigüe ou désormais à titre de prévention. A ce titre, au vu de certaines dépenses transmises l'ARS a engagé un 1er niveau de contrôle qui a pu aboutir à des rejets de dépenses. Ces contrôles se poursuivront cet été pour permettre une notification complémentaire aux ESMS à l'automne ; pourront alors être intégrés les éventuels surcoûts constatés pendant la période estivale. **Campagne dépistage TROD** Il s'agit de tests qui peuvent être faits par IDE sous la responsabilité d'un médecin. La médecine du travail peut être associée. L'ARS a sollicité un certain nombre de tests et souhaiterait engager une campagne de tests auprès des personnels pour obtenir une photographie de la circulation du virus. La démarche est sur la base du volontariat. L'ARS va formaliser une procédure ; chaque ESMS a la possibilité de se porter volontaire.

	Pourraient être concernés ESMS PA/PH dont SSIAD et SAAD après échange avec la Collectivité de Corse. **Vigilance Canicule** Les 2 départements sont concernés. Les indications ont été données hier aux ESMS.